

Académie du Vin de France

Assemblée Générale
du 29 novembre 1975

Eloge de M. Maurice Doyard,
Membre Titulaire Honoraire
et
Récepteur de M. Henri Geoffroy
Membre Titulaire

M. Geoffroy a
répondu par une
empresion active

Monsieur le Président,
~~Monsieur le Président,~~
Mesdames,
Messieurs,
Mes chers Confrères,

L'éloge de M. Maurice Doyard, lu le 10 dans son
80^{ème} année, au début du mois de mai ~~1974~~ ¹⁹⁷⁵, aurait dû être prononcé en
Assemblée Générale et non pendant ce dîner.

Avec l'accord de notre Président, il a paru préférable
de déroger exceptionnellement à nos usages et de jumeler cet éloge
avec la réception de M. Henri Geoffroy qui remplace le regretté disparu,
en qualité de Membre Titulaire, au titre de la prestigieuse Champagne.

x x
x

Descendant d'une longue lignée de vigneron, Maurice
Doyard, poussé par les siens, bifurqua vers la poursuite de ses études
et il entra dans l'enseignement. Mais, après s'être comporté héroïquement
au cours de la guerre 1914-1918, il revint à son côté natal, reprenant,
selon ses propres termes, le sécteur et le hwyer, sous l'influence de
Georges Choppaz, un très grand fonctionnaire qui s'efforçait alors, avec
succès, de relever la Champagne viticole des dévastations accumulées par
le phylloxéra et quatre années de combats.

Il devint vite, très vite, happé par l'action corporative.
D'abord secrétaire du syndicat de Vertus, il devint rapidement Secrétaire-
adjoint, puis secrétaire du syndicat général des ^{Viticulteurs} Champenois,
où il succédait à l'inoubliable Alphonse Ferrin.

Les problèmes vus ne manquaient pas. Il fallait, en
priorité, combattre la fraude alimentée par des vins de l'étranger,
vendus fallacieusement sous le nom de "Champagne". Et, aussi,
liquider ce qu'on appelait le "contentieux champenois", c'est-à-dire
apaiser la concurrence querelle entre la Marne et l'Aube.

Pour ce faire, Maurice Doyard eut la chance de
rencontrer un grand Parlementaire : Edmond Barthe, le penseur né
- et pouvait-on dire défenseur natanté - de tous les vignerons de France
et qui fut l'un de nos Membres les plus éminents.

Fini psychologue, connaissant à fond toutes les questions viticoles et ayant le
gout des arrangements valables, M. Barthe rendit ses arbitres et le titre
(un de plus, si l'on se remémore en particulier les deux arbitrages et ceux
de Béziers et de Carthage sur les rhums) par arbitrage ^{des deux arbitrages} et arbitrage
sous la loi du 22 juillet 1924, laquelle réconcilia les deux départements
et amosa une indépendance politique de qualité, fondée sur la définitivité
des cépages et l'élimination des vins de rebêche.

Malheureusement, la grande crise économique apparue, en 1931,
dans notre pays, empêcha de tels efforts, le Champagnais - comme tous
les autres vins, velle ou ordinaires - ~~se~~ s'écroulant mal et à ses
prix de misère.

Pour éviter le marasme, il fallait se dépasser et recourir à
d'autres moyens. La Champagne fut donc dotée d'un statut spécial,
par plusieurs décrets de l'été 1931, fruits d'une cordiale et efficace
collaboration - j'en ai souvenir personnelle - entre les Professionnels
et l'Administration. Secrète et tâtonnant une véritable organisation
interprofessionnelle - ce fut la première et elle servit de modèle - existait
dans la célèbre Commission de Châlons, dont le C.I.V.C est l'actuel
et perfectionné ~~successeur~~ continuateur. Grâce notamment, à la
fixation réglementaire des prix d'achat pour les ~~professionnels~~ ^{professionnels}, ce statut
sauva la viticulture champenoise et lui fit retrouver, petit à petit,
le chemin de la ^{sécurité} ~~stabilité~~ et de la prospérité.

Avant la dernière guerre, durant laquelle Maurice Boyard
ne ménagea pas sa peine, n'hésitant pas, pour enlever les ~~pollués~~ ^{pollués} importations
de s'occuper et en parfaite communion avec M. de Vogue son alter ego
du Commerce, à prendre les positions les plus périlleuses pour sa
tranquillité ~~personnelle~~ ^{personnelle}. A huis clos à la Libération subsistèrent des stocks
importants en vue de la reprise de l'exportation.

Ingrate et oubliée, la Champagne - sauf quelques notables
exceptions - ne fut guère reconnaissante envers celui à qui elle devait tout,
au point qu'il abandonna la barre, partit et s'éloigna, vers le début de 1948.

En dehors de son action au plan purement champenois,
notre regrette Confédération tint large place, entre les deux guerres, pour
les dirigeants nationaux de la viticulture. En particulier, il appartenait
appartenait à l'équipe constitutive du Comité National des Appellations
d'origine (devenu depuis Institut) qui fit de si bon travail et au il régnera
près de 40 ans.

Il était entre dans notre Compagnie, en 1939, comme
Membre Titulaire et la plupart des circonstances dont je viens de
faire état sont ~~de~~ empreintes au discours de son parent, et vieil ami -
Henri Jozes et à sa propre réponse, ces deux moments comptant
parmi les plus magnifiques et les plus émouvants qu'il nous ait été
donné d'entendre dans nos séances d'initiation.

Puis, comme les événements de l'âge lui interdisaient
d'assister dans certains de ce genre, Maurice Boyard fut ~~exclut~~ ^{exclut}
sur sa demande, à l'Honoraire, à la fin de ~~l'année~~ ¹⁹⁷³.

(à notre nouveau tour)
Le vin lui a été respectivement, la mesure de ce grand
rapport, de ce dirigeant extraordinairement modest, amoyeux et
lucide, mais bien faiteur de son régime et dont l'action fut bénéfique,
également, pour l'ensemble de la viticulture française

Minute de séance

X X
X

Ce que je viens de dire sur Maurice Boyard ~~est~~ œuvre
la voie à la réception de M. Henri Geoffroy, nouveau Membre Titulaire,
représentant la Champagne.

L'indigence, tout à l'heure, des principales charges
et fonctions de ce bon frère et président, sans attendre, que s'il ne fut
pas le successeur immédiat de M. Boyard à la tête des organisations
viticoles champenoises, il les présidera néanmoins depuis de sept longues
années.

Vrai fils de la terre, solide sur ses jambes et sachant fait
bien ce qu'il veut, ferme dans ses principes et son empatement,
M. Geoffroy assume ~~avec un empatement bien~~ la lourde tâche que constitue
la direction et la représentation de la viticulture de son régime. Missions
exigeant de l'outrecité, de la perspicacité, de la saine sagesse, des idées,
le tout soupçonné de diplomatie et du sens du possible,
qualités dont il est pétri et qu'il met à l'épreuve magistralement dans la
défense des intérêts de ses mandants.

Certes le terrain avait été 'de blays' ~~mais~~. Mais, on peut
lui faire confiance, il ne délaiera pas l'héritage. C'est, comme
toute œuvre humaine, exposée à l'usure, le statut champenois
risquerait de s'émousser si l'on n'y veillait jalousement, c'est-à-dire
si l'on ne s'efforçait pas de conserver l'acquis et, mieux même, de
l'accroître.

M. Geoffroy s'y emploie, avec beaucoup de succès, dans
ses fonctions de Président du Syndicat général des Viticulteurs
Champenois, ~~de membre de la Commission permanente~~ du Comité Interprofessionnel
de la Viti de Champagne et, également, ~~de membre de la Commission~~
~~permanente~~ de l'Institut National des Appellations d'Origine,

où il appartient depuis une bonne vingtaine d'années et où
il compte maintenant parmi les plus anciens ~~membres~~.

Sous de telles occupations, pressées et lourdes de
responsabilités, il manifeste, en raison de son expérience peu
commune et de sa forte personnalité, une autorité si universellement
admise qu'on le considère comme l'un des mentors de notre
Viticulture nationale.

Aussi bien, nos regrettés Barons Le Roy et Henri Jacques l'avaient-ils distingué et félicité de longue date. Et le plus beau compliment que je pourrais faire de notre nouveau Compère serait de rappeler que, peu de temps avant de disparaître, à trois semaines d'intervalle, ils m'avaient, l'un et l'autre, renouvelé leurs recommandations de m'inclure dans notre Compagnie.

Voilà qui est fait! Très heureux d'avoir pu contribuer à l'exécution de cette sorte de testament moral, je le suis, tout autant, de désigner un valeureux représentant de la Champagne le futur ~~quel~~ qui a de multiples titres il mérite d'occuper.

A. Barillot